

# le quotidien du peuple

Organe central du PARTI COMMUNISTE REVOLUTIONNAIRE marxiste-léniniste

JEUDI 17 MAI 1979 - N°917

Commission paritaire N° 56 942 Tél. 636.73.76.

2,00 F.

## Giscard en Alsace : comment dire le bon choix, sans le dire...

Il aura fallu beaucoup de contorsions à Giscard pour laisser entendre, sans le dire, où allaient ses préférences dans la compétition des élections européennes. Citant de Gaulle pour attaquer Chirac, il a promis que l'Assemblée européenne n'accroîtrait pas ses pouvoirs. Mais à tout hasard, il a rappelé la voie constitutionnelle à suivre pour les accroître...

Lire en page 5

## Solmer (Fos-sur-Mer) : manifestation massive à Marseille

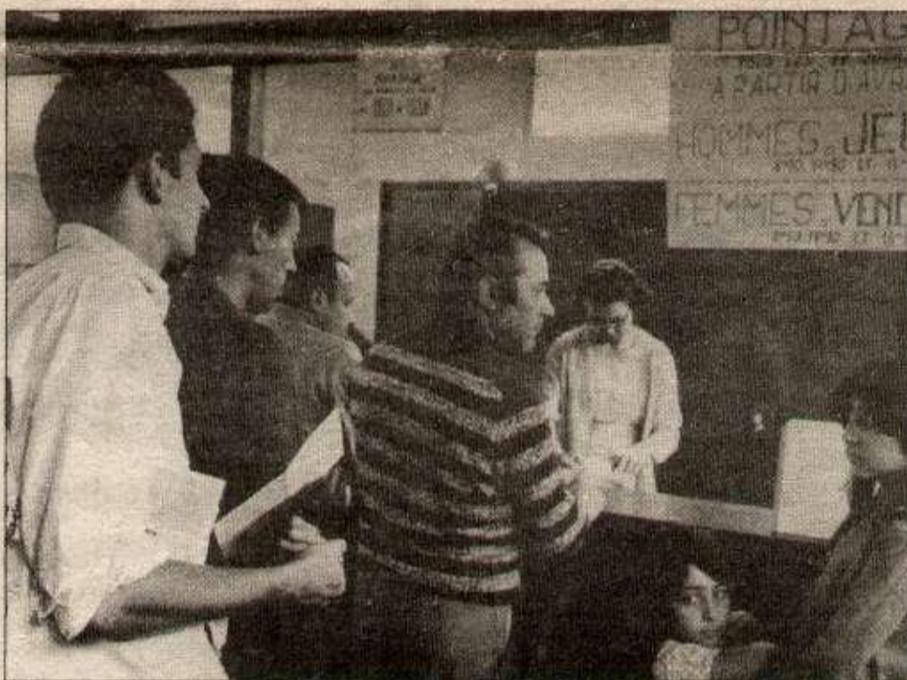
Lire en page 3

## L'«union à la base» du PCF : une auberge espagnole

Lire en page 5

# Officiellement : + 2 % de chômeurs en avril Comment Barre veut résorber le chômage?... Dans les statistiques...!

## Les syndicats CGT et CFDT de l'INSEE et de l'ANPE dénoncent les truquages en préparation



Selon les chiffres officiels, le nombre de chômeurs, corrigé des variations saisonnières, a augmenté de 2 % en un mois. Selon les mêmes sources, il a augmenté depuis un an de 21,2 %.

Comme il devient impossible, même avec des chiffres truqués, de masquer l'accroissement continu du chômage, le gouvernement a trouvé quelque chose de radical. Puisque les statistiques sont en hausse, l'astuce consiste à changer les statistiques. Le gouvernement prévoit de ne plus comptabiliser désormais que les chômeurs secourus. C'est par de tels artifices que Giscard-Barre savent faire reculer le chômage. Au moins dans les chiffres.

Lire en page 8

## Dans le Quotidien du Peuple du samedi 19

Contraires au sein du peuple  
Après le 23<sup>e</sup> congrès du PCF

Dossier  
Le PCF et l'Europe

### EUROPE : SOLIDARITÉ DES PROLETARIATS ET DES PEUPLES

#### Meeting

Dimanche 20 mai à 14 h 30

Mutualité - Paris Métro Maubert-Mutualité

#### AU PROGRAMME

- Intervention de sidérurgistes de Longwy, de Dunkerque, de RFA et du Luxembourg
- Intervention de paysans du Midi et d'Espagne
- Témoignages sur la lutte contre le chômage en France et en Italie
- Intervention d'un dissident des pays de l'Est sur les préparatifs de guerre de l'URSS
- Montages sur les luttes anticapitalistes et le danger de guerre en Europe
- Partie artistique : chanteurs, groupe musical

INTERVENTION DU PCR ml ET DU PCML

A l'appel du PCML, du PCR ml et de l'UCJR

## Retour de Chine de la délégation du Comité central du Parti Communiste Révolutionnaire marxiste-léniniste

Lire en page 3

Pour Marchais, l'URSS présente un « bilan globalement positif ». Il s'agit par là, au-delà de quelques critiques limitées, de présenter sous un jour favorable la réalité de la dictature qui s'exerce en URSS, contre les travailleurs. Comme dans la défense de la politique étrangère impérialiste de l'URSS, la direction du PCF reprend à son compte, pour l'essentiel, les justifications du Kremlin concernant la politique intérieure.

N'en déplaise aux Marchais et autres, les lettres d'ouvriers soviétiques, les documents publiés par les groupes de l'opposition démocratique révèlent une réalité qui est une négation pure et simple de la réalité radiée de la propagande officielle. Dans les ateliers du modèle soviétique comme dans les usines capitalistes, c'est la même insécurité dans le travail, les mêmes chefs ; dans l'organisation de la production, la même anarchie, le même gaspillage ; dans les cités ouvrières, des difficultés semblables sinon pires pour boucler les fins de mois, manger à sa faim, être logé décentement. L'exploitation de l'homme par l'homme est devenue « la réalité essentielle ».

## Sur l'insuffisance des pensions

Document n° 38 du Groupe de Moscou pour le respect des Accords d'Helsinki en URSS. 23 février 1978

La forme essentielle de la sécurité sociale dans la vieillesse ou en cas d'invalidité sont les pensions allouées dans le cadre du régime d'assurance sociale. Les ouvriers et les employés ne paient pas de prime d'assurance, puisque les pensions sont considérées comme à charge de l'Etat. Néanmoins, les fonds de l'assurance sociale sont constitués dans la pratique par prélèvement d'un pourcentage déterminé sur le fonds salarial fourni par les entreprises et les administrations. L'article du professeur économiste L. Blyakhman, dans la revue *Molodoy Kommunist* (Jeune Communiste), N° 6 de 1963, donne le calcul suivant :

« Sur la valeur de chaque rouble produit par le travailleur, un montant de 55 kopecks lui est payé sous forme de salaire, tandis que 45 kopecks sont versés aux fonds sociaux ».

C'est précisément une partie de ces « fonds sociaux » qui constitue les moyens de l'assurance sociale, sur lesquels sont payées les pensions. De là découle, naturellement, l'exigence de la

loi quant à l'existence d'un nombre déterminé d'années de travail (stage) pour avoir droit à la pension de vieillesse et d'invalidité (sauf pour invalidité résultant d'un accident du travail). (...)

### LES EXCLUS DU DROIT A LA RETRAITE

a) Dans le stage de travail donnant droit à la pension ne sont pas comptées les années de travail passées dans les lieux de privation de liberté (c'est-à-dire, le travail des détenus).

En raison des longues peines de détention prévues par le code pénal, des dizaines sinon des centaines de milliers de personnes, libérées des lieux de détention, ne reçoivent aucune pension pour cause « d'absence de stage de travail suffisant », bien qu'elles aient travaillé de longues années dans les dures conditions du régime pénal.

b) N'ont pas droit à la pension des artisans, qui travaillent toute leur vie et créent des valeurs matérielles, mais ne sont pas rangés dans la catégorie des ouvriers et employés.

pendant une grande partie de la journée les travailleurs n'ont rien à faire sur le chantier, dans l'entreprise, à l'institut de recherche scientifique où pourtant leur présence est obligatoire.

De cette façon, le travailleur doit fournir huit heures par jour à l'Etat (contre un salaire insuffisant fixé par celui-ci) et n'a le droit de travailler pour lui-même que le temps qui lui reste. Sans contrainte, c'est-à-dire sans la menace d'une accusation de parasitisme, cela ne serait très souvent pas possible.

Par exemple, un médecin ou un enseignant qualifié peut gagner en une heure de travail libre plus que son salaire d'une journée à l'hôpital ou à l'école. D'autres s'occupent pendant leurs heures libres de couture, de divers travaux artisanaux pour des particuliers, notamment dans les domaines de la construction, de l'entretien des logements et de la réparation des voitures, ainsi que de la culture intensive de fruits et de légumes sur de minuscules parcelles individuelles etc. (...)

## Sur la liberté du travail

Appel adressé par Lev Regelson à la conférence de Belgrade le 16 septembre 1977

Voici en quelques mots le fond du problème : un grand nombre de citoyens soviétiques se trouvent dans l'incapacité de subvenir à l'entretien de leur famille avec ce qu'ils gagnent comme médecins, enseignants, ingénieurs, kolkhoziens, vendeurs ou agents de la Milice. Une part considérable de leurs revenus est assurée par une activité qui se situe en dehors de leur travail officiel. Car il existe en URSS toute une sphère d'activité économique qui échappe presque entièrement au contrôle de l'Etat. Cette sphère comporte sa propre circulation monétaire et son étalon des valeurs. Si elle n'existait pas, la vie serait impossible dans notre pays. Or, l'appareil d'Etat mène une lutte constante pour réduire le plus possible cette sphère de l'économie centralisée.

L'Etat pratique un immense gaspillage de forces productrices étant donnée l'impossibilité où il se trouve d'assurer un salaire suffisant à l'ensemble des travailleurs et même de leur fournir du travail à tous. Cela crée une forme non avouée de chômage :

# U.R.S.S. Le « bilan globalement positif » dont parle Marchais

## C'EST L'EXPLOITATION DE L'HOMME PAR L'HOMME

c) Ne reçoivent pas de pensions d'assurance sociale les invalides de naissance (voir subsidés auxquels ils ont droit dans la section suivante).

d) Il n'est pas alloué de pensions aux anciens kolkhoziens, ayant cessé le travail des kolkhozes avant publication de la loi sur l'attribution de pensions aux kolkhoziens (1964), et qui ont atteint la vieillesse, ou sont devenus invalides, avant d'avoir « gagné » leur stage de travail comme ouvriers ou employés.

e) Ne reçoivent pas de pensions de nombreuses personnes

doute que ce problème est actuel non pas pour quelques personnes mais pour une masse importante de citoyens d'URSS.

### UN MONTANT MINIMAL EN DECA DU SEUIL DE MISERE

Selon les données de l'Institut de recherche scientifique sur le travail, le minimum vital par personne et par mois en URSS est de 50 roubles.

Il n'y a pas de doute que ce minimum « vital » est un minimum au bord de la misère.

roubles par mois pour trois membres et plus d'une même famille.

En cas d'absence, chez le soutien de famille décédé, d'un nombre suffisant d'années de travail, la pension minimale pour un membre de la famille est de 5 roubles par mois, pour deux membres elle est de 11 roubles par mois, pour trois et plus, elle est de 17 roubles par mois.

La loi sur l'octroi de pensions aux kolkhoziens, adoptée en 1964, fixe les pensions minimales en cas de nombre d'années de travail (stage) suffisant dans les



Outre l'exploitation quotidienne, dans les entreprises soviétiques, des travailleurs en activité, il y a l'absence de garanties d'avoir, à la retraite, le minimum vital pour vivre. C'est notamment le cas si le nombre d'années de travail est jugé insuffisant ; par exemple, les années qu'un travailleur — considéré comme opposant — peut passer en détention (camps, etc.) ne sont pas comptabilisées...

n'ayant pas, pour un motif ou un autre, la possibilité de faire la preuve de façon formelle (prescrite par la loi) d'avoir accompli le stage de travail nécessaire.

f) Enfin, ne reçoivent pas de pensions les personnes âgées et les invalides qui n'ont pas, pour un motif ou un autre, à leur actif le nombre d'années de travail (stage) exigé par la loi.

Les cas prévus par la loi d'allocation des pensions de vieillesse dites « proportionnelles » (en cas de stage incomplet), sont assortis d'une série de conditions (par exemple, le bénéficiaire doit être effectivement salarié au moment d'arriver à l'âge de la pension, etc.). Les montants de ces pensions « incomplètes » sont en général insignifiants.

Le secret rigoureux entourant les statistiques ne nous permet pas de connaître avec exactitude le nombre de personnes qui ne perçoivent pas de pensions en vertu du régime de l'assurance sociale, mais il n'y a pas de

Cependant, le montant minimal des pensions fixé par la loi est en deçà même de ce seuil de misère.

Le montant minimal de la pension de vieillesse est de 45 roubles par mois (il s'agit de la pension complète, la pension proportionnelle, en cas de nombre d'années de travail insuffisant, étant sensiblement inférieure).

La pension minimale des invalides du 2<sup>e</sup> groupe est de 45 roubles par mois, de ceux du 3<sup>e</sup> groupe elle est de 21 roubles par mois (en cas d'invalidité survenant à la suite d'un accident ou d'une maladie du travail, la pension est un peu plus élevée).

Les pensions minimales allouées aux membres d'une famille, en cas de disparition du soutien de la famille, lorsque les survivants sont incapables de travailler, sont comme suit : 23 roubles par mois pour un membre de la famille, 45 roubles par mois pour deux membres et 70

kolkhoziens à un montant allant de 16 à 35 roubles par mois (en fonction du degré d'incapacité et d'autres facteurs).

Il n'est pas possible non plus de ne pas évoquer encore un autre type d'« allocation sociale » déterminée par la loi : il s'agit des allocations familiales en faveur des femmes vivant seules (c'est-à-dire de femmes non mariées, lorsque la paternité n'est pas établie juridiquement, de manière à donner droit à des rentes alimentaires).

Les allocations allouées par l'Etat aux mères célibataires sont les suivantes : pour un enfant, 5 roubles par mois (la valeur de 15 litres de lait l), pour deux enfants, 7,50 roubles par mois pour trois enfants et plus, 10 roubles par mois.

\* Le nombre de détenus dans notre pays est élevé ; les chiffres indirects indiquent qu'il n'est pas inférieur à 1 % de la population (Note des auteurs).

## SOLMER (FOS)

- 2 500 travailleurs ont manifesté mardi à Marseille
- 8 nouvelles menaces de licenciement contre des militants CGT !

Où en est-on à la Solmer de Fos ? La matinée de mardi a été marquée tout d'abord par une réunion entre les syndicats et la direction et ce en présence de l'inspecteur du travail. Réunion où on a vu la direction maintenir son refus de négocier quoi que ce soit et alors que dans le même temps on apprenait que 8 nouvelles menaces de licenciement pour fait de grève étaient peut-être en cours contre des aciéristes, pour leur action de jeudi dernier.

«La réunion aura duré deux longues heures, sans aucun résultat, sans que la direction accepte de parler d'aucune revendication», faisait remarquer un délégué CGT mardi après-midi. La direction de la Solmer s'est contentée en fait, dans un premier temps, de confirmer le contenu de la lettre envoyée récemment aux sidérurgistes. Une véritable provocation, quand on en connaît le contenu. La direction demandait ni plus ni moins que les sidérurgistes reprennent le travail, reprise à l'occasion de laquelle, ces derniers avaient la possibilité de récupérer leurs journées de

chômage, en les transformant en jours de congés payés ! La direction de la Solmer répétait également mardi matin le second point de sa lettre, à savoir qu'en plus de cette mesure, elle était disposée à payer 50 % des jours de chômage, sous condition de remboursement en heures supplémentaires.

Une chose est en tous cas sûre à ce propos : heures supplémentaires ou pas, la direction de la Solmer entend en tous cas, après la reprise qu'elle espère prochaine, faire repartir la production à fond. Pour cela (et ceci a constitué la deuxième pro-

position de mardi matin) elle a ni plus ni moins, en prenant des précautions oratoires, proposé de donner une sorte de prime de 200 F aux travailleurs, sous couvert qu'ils s'engagent pour une période relativement longue, à ne pas perturber la production, autrement dit à ne pas faire grève !

## DES PRIMES ANTIGREVES ?

Ces propos antigrevés, la direction semble vouloir les mettre en pratique dès maintenant sous une autre forme ; depuis quelques jours, en effet, on constate de sa part une attitude particulièrement intransigeante. Après les cinq premières demandes de licenciement que l'on sait, plus trois autres menaces, encore officieuses, 8 militants CGT dont quatre délégués, viennent d'être mis à pied pour une durée

indéterminée ! «Cet- te procédure de mise à pied pour un temps illimité, alors qu'une mise à pied concerne toujours un nombre de jours précis, est appelée une mise à pied spéciale», explique un délégué CGT. «Elle est — à moins, bien sûr, qu'elle ne soit annulée — accompagnée d'une demande de licenciement devant le comité d'entreprise».

Face à ces menaces, et alors que l'arrêt de la production est toujours total, 2 000 à 2 500 travailleurs de la Solmer —grévistes et lock-outés — ont manifesté dans Marseille dans la journée de mardi. C'était une des manifestations les plus importantes depuis le début de la grève, soulignait un délégué CGT. Plusieurs sit-in se sont déroulés au cours de cette manifestation, notamment devant le Vieux Port et l'inspection départementale du travail.

## MANUFRACTURE

## C'EST LA REPRISE... 600 LICENCIEMENTS !

Lundi soir dans une ambiance extrêmement tendue, l'assemblée générale des travailleurs occupant Manufrance se tenait à l'appel des syndicats CGT, UGICT, CGC et CFDT. A l'ordre du jour la ratification de l'accord intervenu quelques heures auparavant entre le tribunal de commerce, le PDG Mestrie, la municipalité, la direction départementale du travail, les investisseurs et l'Intersyndicale. Seuls les occupants de Manufrance participaient. Les non-grévistes étaient filtrés ainsi que «les occupants de la dernière heure» selon les propos d'un responsable CGT. Tandis que l'UGICT et la CGC se bornaient à souligner le rôle de l'action syndicale de Manufrance, c'était à la CGT que revenait le soin d'expliquer les termes de l'accord. Pour les représentants CGT, «le mandat vis-à-vis des occupants est rempli et le résultat positif». Qu'on en juge ! 600 licenciements seront effectués. Les uns, ouverts, déboucheront vers une FPA en deux ans, avec une vague embauche prioritaire. Les autres, sous forme de départ à la retraite à 56 ans et de «départs volontaires». Les classifications et garanties de salaires seront abordées «ultérieurement», précise Monique Garnier (CGT) au nom du comité d'entreprise. Déjà dès mardi, les listes de licenciés étaient dressées, l'une a même été

Après deux ans de valse-hésitation et 18 jours d'occupation, les travailleurs de Manufrance voient prendre une décision ferme sur l'avenir de l'entreprise. Cette fois, le PCF n'aura pas le front de sabler le champagne. Le plan de l'ancien PDG, Petit, est ni plus ni moins en train de s'appliquer, avec 600 licenciements à la clef...

élaborée par le noyau des «occupants du premier jour» et les dirigeants du comité d'entreprise : pratique inadmissible !

Il est inutile de préciser que la division et la rancoeur sont au bout d'un tel marchandage qui s'amorce. Il n'est pas exclu en outre que certains militants syndicaux soient de la charrette des licenciements, et c'est sans doute pour cela que madame Garnier a pris ses précautions en indiquant que «aucun critère politique ou syndical n'avait été retenu» pour dresser les listes.

## LE MONTAGE DE LA NOUVELLE SOCIÉTÉ MANUFRACTURE EST PRÊT

Financièrement l'accord a pu se faire avec la mise de fond de la municipalité, du comité d'expansion de la Loire, de la MACIF, de la société FABIS (spécialisée dans la vente par catalogue, notamment de produits alimentaires de luxe)... Satisfait de l'annonce des licenciements, «dégraisage de Manufrance», le tribunal de commerce a levé la clause restrictive qui exigeait encore 4 millions d'investissements, qui

jusqu'à n'avaient pas pu être réunis. Désormais, le Fonds de développement économique et social et le Comité interprofessionnel d'aide aux structures industrielles peuvent débloquer dans les 48 heures les fonds d'Etat. La nouvelle société d'exploitation de Manufrance va naître. Il lui reste à mettre en place son équipe dirigeante. Mestrie, le tribunal de commerce et la municipalité envisagent pour cela de retenir, outre les critères de compétence, l'attachement manifesté à Manufrance.

## LA REPRISE EST VOTÉE

Sauver Manufrance est une chose. Sauver les emplois en est donc une autre ! Cette idée significative d'un point de vue de lutte de classe à Saint-Etienne ne s'est pourtant pas imposée. Quelques dizaines de travailleurs ont su s'opposer à un accord qui consacre la liquidation de 600 emplois. Seul le représentant CFDT a émis quelques réserves et reconnu «avoir été contraint à une solution de compromis». Pour lui «le jeu est truqué... puisqu'il y

a des licenciements, il n'y a pas de quoi pavoiser». Le seul point positif à ses yeux est d'avoir empêché le démantèlement ; c'est finalement «l'issue incertaine de la poursuite de l'occupation» et de la dégradation du rapport de force qui l'ont amené aussi à voter la reprise.

Solution forcée ? Solution de désespoir ? Après le criminel attentisme de la municipalité, orchestré par le PCF face aux mauvais coups de Barre et Neuwirth, il est sûr que cela n'incitait pas les travailleurs à l'optimisme et à l'offensive. La symbolique grève de la faim avait été arrêtée dès que s'est dessinée la possibilité d'accords concrétisée le 14 mai... Cela donnait un peu le ton...

Manufrance n'est pas et n'a jamais été un LIP stéphanois. Mais comme le réaffirmait lundi Grivet de la CFDT, «il faut poursuivre la lutte dans la nouvelle société et veiller à ce qu'elle ne renouvelle pas l'erreur du passé».

A Manufrance, au-delà des 600 licenciements, les menaces sur l'emploi ne sont malheureusement pas levées. C'est le sentiment dominant, par exemple, aux entrepôts de Molina. Le dossier de l'affaire Manufrance ne s'est pas refermé avec le triste accord du 14 mai.

Corr. SAINT-ETIENNE

## Retour de Chine de la délégation du Comité central du Parti Communiste Révolutionnaire marxiste-léniniste

A l'invitation du Comité central du Parti communiste chinois, une délégation du Comité central du Parti Communiste Révolutionnaire marxiste-léniniste, conduite par son secrétaire général Max Cluzot et comprenant notamment Marc André, membre du secrétariat politique du Parti, a effectué dernièrement un séjour en République populaire de Chine. La délégation vient de regagner la France. Elle a été accueillie à son retour par les membres du Bureau politique en résidence à Paris.

L'Agence Chine Nouvelle indique : «*Ji Pengfei, Vice-président du Comité permanent de l'Assemblée populaire nationale et chef du département de liaison internationale du Comité central du Parti communiste chinois, a rencontré et fêté récemment la délégation du Comité central du Parti Communiste Révolutionnaire marxiste-léniniste de France conduite par son secrétaire général Max Cluzot.*

*Il a eu avec elle une conversation cordiale et amicale.*

*Etait présent à cette occasion Ou Tangliang, chef adjoint du département de liaison internationale du Comité central du Parti communiste chinois.*

- Denain : des bureaux de la direction envahis par des sidérurgistes

Mardi, au cours d'un meeting les sidérurgistes de Denain ont appris que 5 délégués CGT étaient mis à pied pour 5 jours suite à la retenue, il y a une dizaine de jours, d'un chef et d'un ingénieur. Une cinquantaine de travailleurs, pour la plupart de la CGT, ont alors pénétré dans les locaux de la direction en laissant quelques traces de leur passage...

Lundi un vote a eu lieu sur une proposition de la CGT pour une occupation illimitée de l'usine. Elle a été repoussée par 1 850 voix contre (et 500 pour). Pour la CFDT «on n'occupe pas une usine qui va crever, ça ne sert à rien sinon à accélérer la mort des installations. Et puis cette occupation entraine dans le plan de campagne du PCF pour les élections européennes. Jusqu'au 10 juin, il leur faut du spectaculaire».

La CFDT propose des actions coup de poing.

- Lutte offensive chez Creusot-Loire : occupation de l'usine de Lorette (Loire)

Après Creusot-Loire-Ondaine (Firminy) et Marrel (Rive-de-Gier), c'est Creusot-Loire-Lorette (Saint-Chamond) qui est entré en lutte ! Depuis lundi 14 mai, l'usine Ermont (division matériel de chantier et de route) du groupe Creusot-Loire est en grève. La majorité des 228 travailleurs ont voté pour l'occupation, reconductible quotidiennement. Le conflit a démarré après dépôt vendredi dernier d'un cahier revendicatif, réclamant 350 francs pour tous, le passage des P1 à P2 et des P2 à P3 et une revalorisation d'indice pour tous les électriciens.

La réponse négative de la direction lundi matin, a déclenché le départ de l'action, les électriciens entraînant le reste de l'usine avec eux. Les organisations syndicales CGT et CFDT appuyent cette lutte offensive, en sachant qu'elle fait mal au groupe Empain-Schneider qui doit livrer le 22 mai prochain à Marseille une très grosse commande de matériel pour Singapour. Les carnets de commandes sont pleins (pour l'Asie et l'Extrême-Orient). La situation est particulièrement favorable pour les ouvriers de Lorette et pour donner des idées aux autres travailleurs du groupe : Oui, il faut frapper les patrons là où ça les gêne, et s'en prendre à leurs profits pour qu'ils cèdent !

Corr. SAINT-ETIENNE

Le Quotidien du Peuple  
Adresse Postale BP 225 75 924 Cédex 19  
Crédit Lyonnais Agence ZU 470 Compte N° 668 J  
CCPN° 23 132 48 F - Paris  
Directeur de Publication : Y. Chevet  
Imprimé par IPCC - Paris Distribué par les NMPP  
Commission Paritaire : 56 942

Corr. SAINT-ETIENNE

## La section suspendue d'Usinor-Dunkerque s'explique lors du congrès de Brest

# «ON EST A LA CFDT ET ON TIENT A RESTER A LA CFDT»

Le 11 mai, Claude Bernard et d'autres syndiqués CFDT de la section d'Usinor Dunkerque suspendue, donnaient une conférence de presse aux portes du Congrès de Brest. Ils expliquaient dans le détail les raisons qui ont poussé la FGM (Fédération générale de la métallurgie) à les suspendre, en pleine lutte dans l'usine, et à quelques semaines d'un congrès qui s'annonçait «important et difficile», aux dires d'Edmond Maire lui-même. Nous publions aujourd'hui quelques extraits de cette conférence de presse, à laquelle participaient également des «suspendus» de la BNP Paris et des PTT Lyon gare.

— Que représentez-vous ?

Claude Bernard : On regroupe environ 80 % des adhérents, le «collectif» moins de 10 % des adhérents. Il est incapable de remonter la section syndicale ou de faire quoi que ce soit.

— Pourquoi avez-vous gardé les cahiers de la section ?

Claude Bernard : Sur ces cahiers, il y a tous les textes de notre conseiller national fédéral J. Deroo. C'est lui qui a porté les attaques sur les histoires de fric. Il y a un cahier qui contient, en date du 11 mai 1976, 4 pages sur les gauchistes, les gauchistes c'est ceci, les gauchistes c'est cela, et ça finit par une phrase «on ne sera jamais heureux dans cette section syndicale tant qu'il n'y aura pas de clarté financière. Le débat est aujourd'hui ouvert». Il ne se refermera plus jamais. Ce qui nous fait dire que le coup est préparé depuis longtemps. Et pour ça, il fallait faire disparaître de la section syndicale, l'«homme historique» de la section, c'est-à-dire moi-même.

— Pour quelles raisons ?

Claude Bernard : Parce qu'on s'est toujours opposé... L'opposition est très forte aujourd'hui entre la politique menée par la FGM et ce qu'on pense, nous, au niveau des restructurations dans la sidérurgie (...). On est en totale opposition sur les négociations au niveau de la politique industrielle. Si vous voulez, ce qu'on dit, c'est que le plan acier est maintenu par le gouvernement et par le patronat. Alors, ça veut dire qu'ils ne négocieront pas sur deux affaires : sur les salaires et sur les licenciements. Que cherche la FGM aujourd'hui ? C'est négocier sur la réduction du temps de travail !

### SUR LA DERNIERE GREVE A USINOR-DUNKERQUE

— Où en est la lutte aujourd'hui à Usinor-Dunkerque ?

— C'est surtout de la lutte des hauts fourneaux qu'il faudrait parler. Il y avait un acquis de la section syndicale, c'est la dernière grève à Matagloo, où on

aurait associé les travailleurs de toute l'usine. Ce sont les travailleurs qui faisaient leurs propres tracts, qui vivaient leur grève. Ce qui fait qu'on avait toujours 70 % des travailleurs qui étaient présents. Cette grève a été cassée par les dockers, mais c'est un autre problème. Le «collectif» a animé une partie de la grève aux hauts fourneaux, mais il a enfermé la lutte des hauts fourneaux dans le haut fourneau, sans se préoccuper des lock-outés. Et quand la direction a fait venir des gars de Denain



A l'entrée du congrès, plusieurs centaines de délégués écoutent les explications de la section Usinor-Dunkerque suspendue.

pour remettre le haut fourneau en route, le «collectif», au lieu de s'y opposer, a détourné les travailleurs vers un autre but, qui était la centrale à vent. Alors que nous, pour l'animer efficacement, on aurait fait entrer tout le monde aux hauts fourneaux.

— A Matagloo, 70 % des gars avaient pris leurs affaires en main alors que dans la dernière grève des hauts fourneaux il n'y avait une AG que tous les 4 jours pendant une ou deux heures. Et les gars retournaient chez eux. A la fin, le patron en a profité pour faire venir des gars de Denain pour faire redémarrer le haut fourneau. Alors que si tous avaient été sur le tas et avaient conduit leur lutte comme les gars de «Matagloo» en 1976, je ne dis pas que le patron aurait été incapable de faire redémarrer le haut fourneau, mais cela aurait été beaucoup plus difficile pour lui.

### «ON N'EXCLUT PAS, ON SUSPEND»...

Claude Bernard : Il y a des syndicats qui souhaitent mainte-

nir le contact avec nous, parce qu'il y a des choses qui leur paraissent bizarres, sur la démocratie, sur le droit de réponse, d'expression, parce que cela n'apparaît plus. On ne peut rien faire, rien dire. Et dans les textes du congrès, quand on lit le paragraphe sur les possibilités d'exclusion, cela nous fait peur, c'est la porte ouverte à exclure tous ceux qui ne sont pas dans la ligne.

Un gars d'Usinor : Ils risquent de dire : «Vous vous êtes exprimés en dehors de l'organisation, donc vous n'en faites plus partie».

Claude Bernard : Je pense que c'est de plus en plus astucieux. On n'exclut pas, on suspend. (...)

— Ceux du collectif ont mis l'affaire eux-mêmes sur la place publique avec leur tract de 8 pages. Cela fait 15 ans que je suis dans la boîte, j'ai contribué à

coloration extrême-gauche. Enfin ! 2 sur 40 ! Par contre, on a une expérience de lutte qui nous assure une formation politique et syndicale telle qu'on ne peut pas se laisser manipuler, ce n'est pas possible. La fédération n'insiste pas trop là-dessus (...).

— Que ferez-vous en cas d'exclusion ?

— On ne s'est pas encore posé le problème. On se bat contre les exclusions. On est à Brest pour cela. On est à la CFDT et on tient à rester à la CFDT. C'est bien clair.

Claude Bernard : il y a un fait important, c'est qu'on ne pleure pas sur notre sort. Le fait d'être ici à la porte, c'est tout de même quelque chose. Battre le pavé à l'extérieur du congrès, ce n'est pas facile.

Qu'est-ce que font les représentants de la FGM à l'heure actuelle ? Ils vont voir tous les syndicats qui ont signé la motion «Usinor», un par un, pour leur demander pourquoi ! Ce sont des pressions. Nous, on ne peut pas entrer dans la salle, c'est pas possible et si on entrait, il y aurait le lendemain un tract disant : «Les gauchistes ont forcé»... Ça ne fait pas un pli.

— Concernant Usinor Dunkerque, il y a eu des prises de position au niveau de la région, et plus récemment dans *Syndicalisme Hebdo*, de la confédération. La confédération condamne systématiquement, en disant «Ils ont magouillé financièrement, c'est pas clair sur l'argent, etc», alors que les expertises n'ont toujours pas eu lieu et que d'autre part on ne peut pas s'exprimer. Ils crient partout «ils ne sont pas exclus, ils sont suspendus» et pourtant ils l'écrivent dans *Syndicalisme Hebdo* ! Il faudrait savoir !

### UN COUP PORTE A LA VEILLE D'UNE ELECTION PROFESSIONNELLE

Voilà ce qu'on peut lire dans un tract distribué le 17 avril : «Mais en crachant depuis le 30 mars comme il le fait sur la CFDT, ses orientations, sa pratique, sa stratégie, son fonctionnement démocratique, ses structures etc... Claude Bernard et ses alliés se mettent en dehors de la CFDT». Ça c'est le collectif, le syndicat de la métallurgie dunkerquoise. Ils l'ont distribué dans les boîtes à lettres. Ce qui nous a obligés à prendre la parole et à nous expliquer. D'autant plus que le collectif a sorti ce tract alors que le syndicat et

Granger (de la FGM) lui-même, qui est venu à Dunkerque a dit : «Tant qu'on n'a pas les résultats de la commission financière on n'en parle plus. C'est terminé». Nous, on était tout à fait d'accord. Rien encore n'était sorti sur la place publique et quelques jours après, deux jours avant les élections aux délégués du personnel, Deroo et le collectif actuel sortent un tract en mettant tout ça sur la place publique. On ne leur en a jamais tenu rigueur.

— (...) Le 28 février avec Granger et Métaux Union Nord, ceux du collectif ont décidé de créer une commission financière et d'enterrer le problème tant que la commission financière n'aurait pas donné son quitus. Mais le 19 mars, la veille des élections, Deroo a outrepassé cet accord en sortant son tract de 8 pages qu'il a distribué dans toute l'usine. C'était le 19 mars, le Conseil syndical avait lieu le 20 mars. Quand le tract a été distribué, parlant de magouilles financières, mettez-vous à la place des gens, des adhérents ; on a dû ramener rudement sur le tas pour essayer de sauver ce qu'on a pu sauver ! Parce que normalement ceux du collectif pensaient qu'on perdait 4 sièges. C'est pour ça que Deroo avait préparé son coup : au conseil syndical précédent où on avait établi les listes, il avait insisté fortement pour que Bouvard, qui était en 7<sup>e</sup> position remonte en 6<sup>e</sup> position, c'est-à-dire qu'il avait prévu la perte de 2 sièges, rien que dans le premier collège. On a compris après. Quand les gars ramaient sur le tas pour sauver les affaires, et quand ils sont revenus au Conseil syndical, mettez-vous un peu à leur place, imaginez leur colère. Si le syndicat avait proposé une assemblée générale, on s'y serait plié, il n'y a pas de problème. Tous les gars de l'usine, tous les adhérents qu'on contacte, disent une chose : quels que soient les problèmes financiers, il faut apporter les preuves. Il y a une chose qu'il ne fallait pas faire : publier un tel tract la veille des élections. Ce n'est pas pardonnable.

Il y a une chose aussi, le collectif nommé aujourd'hui n'est représenté en vérité que dans un secteur, le secteur des hauts fourneaux. Ils avaient donné le mot d'ordre aux adhérents et aux sympathisants de nous rayer. Et cela ne s'est révélé que dans ce secteur où ils sont présents. C'est prouvé et on a donné tout ça au Syndicat. Ce qui est curieux en fait c'est que Granger et les autres, n'ont jamais condamné la prise de position anti-statutaire de Deroo qui a été de mettre tout sur la place publique, et ils ne sont pas prêts de le faire ! Pour nous, ils sont tous d'accord. (...).



La section suspendue présente malgré tout dans le congrès

# GISCARD : COMMENT DIRE LE BON CHOIX SANS LE DIRE...

40 000 places étaient prévues sous le chapiteau installé à Hoerd, petite ville de 3 800 habitants située à 15 km de Strasbourg. Et des vedettes autres que Giscard avaient été mobilisées pour faire

Tout le monde sait quelle liste soutient Giscard. Mais il n'aurait pas été de bon ton d'indiquer nettement quel choix il préconisait. Il aura donc fallu qu'il explique sa conception de l'Europe pour faire comprendre, en filigrane, dans quel sens il fallait voter.

Pour commencer, un plaidoyer en faveur de la

construction européenne, rappelant que les pays d'Europe, réunis, «rassemblent une population égale à celle de l'Union soviétique. Ils développent une économie comparable à celle des Etats-Unis. Ils disposent de la première puissance économique du monde». Et d'évoquer les progrès économiques réali-

venir du monde : Dave, Marc Laferrière, Gérard Lenorman. Les organisateurs eux-mêmes estimaient pourtant que l'objectif des 40 000 personnes n'avait pas été atteint.

sés depuis la constitution du Marché commun. Avec une pointe de cynisme pour parler de l'augmentation du nombre de personnes au travail. Tirer un bilan positif de la construction européenne, c'est évidemment déjà prendre position dans un sens qui ne plaira pas à M. Chirac.

ont été tirés».

Et puisque la liste RPR clame bien haut sa singularité, Giscard affirme l'existence d'un consensus en-

tre les partis, dont aucun ne propose le retrait du Marché commun ou la modification du traité de Rome. La liste UDF a précisément souligné les convergences existant dans la majorité sur la question européenne ; ce qui a l'avantage pour elle de faire apparaître les attaques du RPR comme excessives, et de renforcer l'image d'agité

de Chirac.

Enfin, la proposition de créer un intergroupe français au sein de l'Assemblée de Strasbourg pourra servir, dans ce cadre, à poser un jalon de plus dans la laborieuse ouverture en direction du PS, dans un domaine où les convergences sont nombreuses.

François NOLET

## Plusieurs manifestations pour accueillir Giscard

A l'appel des syndicats CGT, CFDT et FEN, 3 000 personnes (plus que pour le 1<sup>er</sup> mai) ont défilé à Strasbourg. Les manifestants dénonçaient Giscard-Barre responsables du chômage, et avançaient les revendications des 35 heures et de la 5<sup>e</sup> semaine de congés payés. A l'issue de la manifestation, un représentant de la FEN émit une énergique protestation contre l'interpellation, le matin même, de sept maîtres-auxiliaires qui avaient manifesté à Haguenau au passage de Giscard. Malgré la présence d'importantes forces de police, la manifestation s'est dispersée sans incident devant la Préfecture.

Autre coup de pied de l'âne au même, les références au Général De Gaulle, qui avait déclaré souhaiter «des institutions européennes procédant du vote direct des citoyens de l'Europe». Et l'affirmation que les pouvoirs de l'Assemblée européenne ne seront pas accrus : «Nous appliquerons le traité de Rome purement et simplement. Et sans risque, comme on l'avait craint, de voir l'Assemblée européenne outrepasser ses pouvoirs, du fait de son élection. A cet égard, tous les verrous juridiques

«MERCI ANNE-AYMONE... MAIS DE QUOI ?

Giscard a prononcé ces mots qui pourtant ne figuraient pas sur son texte. Mais les journalistes spécialisés se contredisent sur le pourquoi de la chose. A-t-elle ramassé une feuille volante, a-t-elle tenu un verre d'eau à l'orateur-président, a-t-elle lancé des applaudissements chaleureux ? Exigeons que toute la vérité historique soit faite sur cette affaire !

## La querelle du temps d'antenne

C'est reparti. Chaque parti compare son temps d'antenne aux autres, mais surtout à la contrebande à laquelle se livre le gouvernement. Cette fois-ci Mitterrand a en quelque sorte déposé «un préavis de grève». Il menace de ne pas participer au re-match à quatre que TF 1 organise ce jeudi comme l'avait fait récemment Antenne 2. Il trouve que Barre en fait trop. Il faut bien dire que ses interventions sont pesantes. Une heure pour 4, puis une heure pour Barre tout seul. Encore une heure pour 4, puis encore une heure pour Barre... avec parmi tout cela, «le» discours de Giscard...

Chirac met son grain de sel, bien sûr. «Je partage totalement les critiques formulées par F. Mitterrand à propos des interventions gouvernementales pendant la campagne... Chirac sait de quoi il parle, mais il a oublié cette tradition gaulliste. Le problème aujourd'hui c'est qu'il ne tient pas le micro...

## Après le 23<sup>e</sup> congrès du PCF

### «L'UNION A LA BASE», UNE AUBERGE ESPAGNOLE ?

Quelle perspective concrète la direction du PCF peut-elle donner aux militants de base dans les deux années qui nous séparent des élections présidentielles ? Pas question de recommencer d'ici là un nouveau programme commun, ni une forme quelconque d'accord au sommet avec le PS, qui n'est pas opportun. Même si l'union avec le PS reste, au bout du chemin, la seule manière possible pour le PCF d'arriver au gouvernement. En attendant, que faire ? L'union à la base et dans l'action, répond la direction. Avec qui ? Sur quels objectifs ? Le flou de la réponse laisse bien des interprétations possibles.

L'objectif réaffirmé du PCF est de reconstruire l'union de la gauche, y compris par un accord de gouvernement signé au sommet, «le moment venu». Il n'y a pas lieu de douter de ce que le PCF veut effectivement en venir là : «Nous considérons, disait Marchais dans son rapport, que les accords entre nos deux partis sont indispensables», «y compris au sommet». Et il est vrai que le PCF, pour arriver au gouvernement, ne peut, de toute façon, qu'en passer sous une forme ou sous une autre par un accord avec le PS.

#### LE PROGRAMME COMMUN FORCLOS

Pas question non plus de revenir à un programme commun, dont, de toute façon, le PS ne veut plus. Le PCF est échaudé par l'expérience du défunt programme commun, qui a surtout permis au PS de se renforcer. Lajoinie expliquait dans une tribune préparatoire au congrès que «cet accord de gouvernement, complet et dé-

taillé, donnait au Parti socialiste une sorte de certificat de bonne conduite à gauche, facilitant les illusions sur un prétendu changement de sa nature social-démocrate (...). Ces illusions ont permis le renforcement du parti socialiste». Il est plus que vrai que le PCF a été le principal artisan de la remontée du parti socialiste. Il n'entend pas qu'il en soit de même cette fois-ci. Il faut, explique-t-il, «rééquilibrer la gauche».

Pour cela, il faut donc dans l'espace de temps qui nous sépare d'un accord avec le PS, que le PCF tente de reconquérir le terrain perdu ces dernières années. Ce que Marchais appelle «mener en permanence le débat politique pour que les travailleurs (...) tirent tout le fruit de l'expérience des luttes (...). C'est indispensable pour mettre à nu les manœuvres de la droite et le double jeu du parti socialiste, pour faire la clarté sur les positions de chaque formation politique».

On peut donc s'attendre

à ce que le PCF continue, dans les mois qui viennent et au moins jusqu'au premier tour des présidentielles, à attaquer vivement le PS.

#### QUELLE BASE ?

Puisque l'union au sommet n'est plus à l'ordre du jour dans les mois qui viennent, il faut donc réaliser l'union à la base. En quoi consiste-t-elle ?

Dans sa tribune préparatoire au congrès, Lajoinie expliquait qu'il s'agissait de donner la priorité à «l'union dans l'action, dans les luttes des travailleurs et de la population, c'est-à-dire à la base». S'agit-il de rechercher l'unité des syndicats, ou celle avec les militants de base du PS, ou simplement une convergence autour des cellules du PCF ?

Lajoinie rejetait l'idée

que l'union à la base puisse s'adresser «aux organisations du parti socialiste». «Une telle orientation, expliquait-il, aboutirait actuellement, par exemple, à aider le parti socialiste à se présenter à Longwy comme un défenseur des sidérurgistes (...) dans le même temps où il soutient le plan Davignon (...) ou encore à se présenter à Montpellier comme un adversaire de l'élargissement du Marché commun, pour lequel ses dirigeants mènent une campagne aux côtés des partis socialistes de la Communauté européenne à Bruxelles ou à Bonn».

Alors, quoi donc ? Marchais tente de préciser : «Nous appelons (nos militants) à multiplier les contacts, les rencontres, les actions avec toutes celles et tous ceux qui souffrent de la politique actuelle (...) Nous appelons les militants, les cellules, les sections, les fédérations à faire preuve d'audace, d'imagination, d'esprit créateur pour prendre les initiatives qui s'imposent afin de construire dans chaque entreprise, dans chaque quartier, dans chaque commune, l'union dans l'action, l'union à la base». C'est vague : jusqu'où peut aller cette «audace» à laquelle il est fait appel ? Avec qui s'unir ? A une question qui lui était posée dans le cours de la conférence de presse qu'il a tenue pendant le congrès, Marchais n'excluait pas la conclusion d'accords lo-

caux avec les socialistes : on pourra donc peut-être voir, contrairement à ce qui était indiqué avant le congrès, une cellule du PCF et une section du PS signer, par exemple, un tract commun.

En fait, le thème avancé là semble, par son caractère suffisamment vague, être en mesure de satisfaire différentes sortes de militants du PCF. Ceux qui veulent relancer une union de la gauche à la base, par des accords avec le PS ; ceux qui veulent «bouffer du social» et mener des actions sans le PS pour regagner le terrain perdu ; ceux qui rêvent de comités d'union à la base, regroupant des militants du PCF, du PS, d'extrême-gauche ou inorganisés. Comment cela se traduira-t-il dans la pratique quotidienne des militants du PCF ? Il est évidemment trop tôt pour le dire.

Une indication toutefois : un exemple d'union à la base qu'il cite est le mouvement d'opposition à l'entrée de l'Espagne dans le Marché commun, qui se manifeste dans le Midi, et qui groupe par exemple, des organisations professionnelles de viticulteurs. Sur cette base : le refus de l'élargissement du marché commun, le PCF est prêt à des alliances. Avec d'autres que le PS pour l'instant. Et d'autant plus que les élections européennes approchent.

François NOLET



Un accord au sommet n'est pas pour l'immédiat. En attendant, l'union à la base, notion plutôt floue...

## Nouvelles de RFA

«Pas d'impression du Times en RFA»

Depuis novembre dernier, les travailleurs du journal Times en Angleterre mènent une lutte déterminée et combative contre l'introduction de nouvelles techniques dans l'impression du journal, techniques qui vont entraîner des licenciements massifs et d'importantes baisses de salaires pour les travailleurs. Pour pouvoir sortir le Times, malgré la grève, au moment des élections en Angleterre, les capitalistes du Times espéraient pouvoir faire faire aux travailleurs en RFA le travail pour lequel ils n'avaient pas pu trouver de briseurs de grève en Angleterre. Mais leur calcul s'est avéré faux : dès que l'intention des patrons anglais de faire imprimer leur journal par l'imprimerie turque «Tercüman» à Zeppelinheim fut connue, le syndicat allemand du Livre, l'IG Druck, appela à la grève. «Pas d'impression du Times en RFA !», «Solidarité avec les travailleurs du Livre en Angleterre» - tels étaient les mots d'ordre avec lesquels les imprimeurs allemands mobilisaient pour la grève. Des piquets de grève se sont mis en place ; ils étaient jusqu'à 400 à barrer l'accès à l'imprimerie, à empêcher que n'en sortent que les exemplaires du journal turc Tercüman. Des tracts appelant à refuser de faire le travail de briseur de grève ont été distribués parmi les travailleurs turcs qui subissaient les pressions extrêmement fortes de leur patron pour imprimer le journal.

De nombreux syndicalistes se sont rendus à Zeppelinheim, pour discuter, pour voir, pour soutenir la grève de solidarité. La conférence des délégués du syndicat Commerce, Banques, Assurances qui s'est tenu au même moment dans la région, s'est déclaré, à l'unanimité, solidaire de la lutte des travailleurs du Livre en Angleterre et a fait une collecte de 600 DM pour les ouvriers anglais.

Sous la forte pression des syndicalistes allemands, le patron de Tercüman a dû «renoncer» à l'impression du Times dans son imprimerie ; ainsi, effectivement, le Times n'a pu sortir et n'a pu entraver la lutte des travailleurs anglais. Une victoire de la solidarité des travailleurs en RFA !

## Procès Michelin : grève illégale licenciements légaux

En automne dernier, les travailleurs de chez Michelin à Karlsruhe ont fait grève ; parmi eux, de nombreux frontaliers venant de France. La direction de cette usine de pneus où les conditions de travail sont extrêmement dures (à l'âge de 35 ans, on est complètement usé, disent les travailleurs ; l'âge moyen des travailleurs est effectivement de 28 ans), avait annoncé de nouvelles mesures détériorant encore plus les conditions de travail : équipes supplémentaires pour les dimanches et jours fériés ; augmentation des tarifs pour les autobus dont 80% environ des travailleurs ont besoin pour se rendre à leur lieu de travail. Les travailleurs de chez Michelin en ont eu assez, ils sont entrés en grève, et ils ont obtenu un succès partiel : jusqu'à maintenant, les mesures annoncées n'ont pas encore été appliquées.

Mais cette grève a été illégale : c'est ce que viennent de confirmer maintenant les prud'hommes de Karlsruhe. En effet, après la grève, craignant la poursuite de la lutte, les patrons de Michelin avaient licencié ceux qu'ils appellent les «meneurs» : délégués syndicaux et membres du comité d'entreprise. Malgré les remous que cela a provoqués parmi les travailleurs, le licenciement du directeur du comité d'entreprise et d'un autre membre du CE a été maintenu. Les travailleurs ont fait appel en justice : ils viennent d'apprendre que ces licenciements ont été légaux ; les attendus du jugements précisent que la lutte de chez Michelin aurait été «un débrayage illégal et même une grève sauvage» et que les membres du comité d'entreprise, en soutenant activement cette grève, «auraient commis une infraction grave contre leur devoir découlant de la loi sur l'entreprise», loi qui impose aux membres du CE «l'obligation de maintenir la paix sociale» dans l'entreprise. Un jugement qui, s'il en dit long sur la justice de classe pratiquée en RFA (et c'est ainsi qu'il a été ressenti par la plupart des travailleurs), se situe néanmoins tout à fait dans la logique de l'ordre régnant en République Fédérale, où le droit de grève est extrêmement amputé, où toute grève qui n'est pas menée par les syndicats dans le cadre des négociations salariales, ainsi que toute grève «politique» est illégale.

A.R.

## Pressions militaires sur l'Europe

- L'OTAN réunie à Bruxelles examine l'état des forces en présence
- Pacte de Varsovie : Gromyko fait le point sur les accords SALT II

A un mois de la signature des accords Salt II sur la limitation des armements stratégiques, se déroulent simultanément aux deux extrémités de l'Europe la réunion des ministres de la défense des pays membres de l'OTAN (à l'exception de la France et de l'Islande) à Bruxelles et la réunion des ministres de la défense du Pacte de Varsovie à Budapest (Hongrie). Paradoxe qui s'explique par la disproportion des moyens militaires en faveur du Pacte de Varsovie : à Bruxelles il sera plus question de pallier à la supériorité militaire soviétique qui vient récemment de doter la RDA de nouveaux missiles à faible portée, tandis qu'à Budapest l'heure est au bilan des accords Salt II et aux discours sur le désarmement.

Si la prochaine signature des accords Salt II a reçu l'agrément plus ou moins grand de tous les pays de l'OTAN, il n'en reste pas moins que plusieurs pays membres de l'organisation émettent des réserves sur le changement que peu-

vent apporter ces mêmes accords dans le rapport de force entre les Etats-Unis et l'URSS, et sur les capacités de l'Europe à assurer sa propre défense. En effet, outre les faibles moyens de défense dont disposent les Etats euro-

péens, face à l'arsenal des superpuissances, particulièrement de l'URSS, la découverte il y a un mois par les Etats-Unis de la présence de nouveaux missiles nucléaires soviétiques de courte portée (120 km) en RDA, suscite l'inquiétude de certains pays et particulièrement de la RFA. Ça n'est pas tout, car ce missile ne serait que le premier d'une série de 3 nouveaux engins à faible portée récemment développés par l'URSS. D'autre part, ces missiles ne peuvent faire l'objet de négociations dans le cadre des accords Salt II puisqu'ils ne sont pas intercontinentaux, étant destinés à des objectifs situés en Europe de l'Ouest.

### LA PEUR DES REPRESAILLES

Les Américains qui voudraient voir inclus ces missiles dans de futures négociations Salt III, proposent en attendant de doter la RFA de missiles équivalents, capables de rivaliser avec les armes soviétiques. Mais le gouvernement de Bonn qui voit d'un mauvais œil la RFA se transformer en arsenal nucléaire, repousse l'offre américaine si tous les pays européens n'acceptent pas eux aussi la présence de dispositif identique sur leur sol. La crainte des représailles économiques et politiques de l'URSS entre sans doute pour une part dans la position du gouvernement allemand, qui a montré déjà à plusieurs reprises qu'il était prêt à faire des concessions à Brejnev. Encore que les concessions faites à l'URSS par Schmidt ne sont pas jugées suffisantes par certains députés du SPD qui déclarent qu'il faut faire preuve de «bonne volonté» pour ne pas

s'attirer les foudres soviétiques.

En ce qui concerne la signature des accords Salt II, des critiques s'expriment de la part de responsables civils et militaires de l'OTAN, qui estiment que les Etats-Unis ont fait une concession trop importante à l'URSS en acceptant que la portée et le déploiement des missiles à longue portée Cruise soient limités pendant 3 ans, ce qui, disent-ils a donné un sérieux avantage aux Soviétiques en ce qui concerne les missiles de moyenne portée. D'autre part, certains responsables de l'OTAN estiment qu'un refus du Sénat américain de ratifier les accords Salt II pourrait constituer un encouragement aux Etats européens qui ont engagé la modernisation de leur armement nucléaire tactique. Le nouveau ministre de la défense britannique a souligné à Bruxelles que son gouvernement attachait une importance particulière à la modernisation des armes tactiques en Europe.

### BREJNEV SUR SA LANCÉE

D'autre part, la réunion des ministres de la défense du Pacte de Varsovie qui se tient actuellement à Budapest a commencé mardi à discuter du désarmement, dans le cadre des accords Salt II. L'URSS aurait l'intention, sur la base d'un accord bilatéral avec les Etats-Unis, et d'accords entre certains membres de l'OTAN et des membres du Pacte de Varsovie, de demander à ce que la RFA et plusieurs autres Etats européens gèlent leurs forces militaires pendant 2 ou 3 ans.

Frank ROUSSEL

### Italie : 50 000 soldats du contingent affectés à la défense de l'ordre public



Après la décision du Comité Interministériel pour la défense et le vote d'une loi au Parlement italien, 50 000 soldats du contingent seront affectés aux tâches de maintien de l'ordre au même titre que les carabinieri et la police. Cette décision institutionnalise l'utilisation de l'armée à des fins répressives, ce qui s'était déjà fait quelquefois dans le passé. Voilà qui peut surprendre lorsqu'on se rappelle les précédentes déclarations du ministre de la Défense Ruffini, qui jurait ses grands dieux que jamais des soldats du contingent ne seraient affectés à la lutte antiterroriste.

## SUITES DU TRAITE ISRAELO-EGYPTIEN

# L'organisation arabe pour l'industrialisation disparaît

Déjà exclue par la Ligue arabe et de nombreuses autres organisations, suspendue la semaine dernière par l'Organisation de la conférence islamique, l'Egypte sera privée des avantages économiques et militaires que devaient lui procurer l'Organisation arabe pour l'industrialisation, cette dernière ayant décidé de cesser son existence en raison de la signature du traité israélo-égyptien.

Si l'Egypte ne semble pas trop affectée par sa suspension de l'Organisation de la conférence islamique dont la résolution finale porte sur la libération de la Palestine et de Jérusalem (Sadat s'est contenté de la qualifier d'«irréaliste»), il n'en va pas de même de la décision de l'Organisation arabe pour l'industrialisation de cesser ses activités. En effet, cette dernière décision ris-

que de porter un coup très dur à l'Egypte, liée à l'Arabie Saoudite, le Qatar et les Emirats Arabes Unis, par cette organisation qui avait pour but de mettre fin à la dépendance des pays arabes en matière d'armement moderne et d'aider au développement de l'économie égyptienne. Le principal client devait être l'Egypte où en janvier dernier l'usine d'assemblage de jeeps financée par l'OAI démarrait en coopération avec une firme

américaine ; elle devait être suivie par la production de missiles anti-chars et d'hélicoptères avec une participation britannique. La signature des accords de Camp David en septembre dernier mettait déjà en péril la collaboration avec l'Egypte et freinait les activités de l'OAI. Si les firmes américaines et britanniques d'armement qui participaient au projet risquent d'y laisser des plumes, l'Egypte risque le plus de pâtir de cette situation : elle perd 15 000 emplois avec la fermeture de ces usines d'armement sans compter le préjudice que lui causera sa dépendance totale dans les fournitures d'armement qui dépendront désormais ex-

clusivement des Etats-Unis. Quant à la France qui, dans le même cadre, était chargée de produire du matériel électronique et des radars par l'intermédiaire de Thomson-CSF, le sort des usines qu'elle a construites pourrait être différent vu qu'elles sont situées en Arabie Saoudite.

Mais les déboires de Sadat, qui paye les conséquences de la signature de la paix séparée avec Israël, ne font que commencer, si l'on en croit des informations qui annoncent que le Koweït serait sur le point de retirer 1 milliard de dollars des banques égyptiennes.

Frank ROUSSEL

Le quotidien  
du peuple



## VIE ET HABITAT, TERRAINS DE LUTTES

# UNE ARCHITECTURE AU SERVICE DES HABITANTS

Depuis 1968, de nombreux architectes et d'autres techniciens du bâtiment ou de l'urbanisme remettent en cause la pratique traditionnelle de la construction de logements et expérimentent de nouvelles formes de pratique professionnelle.

Parallèlement, la défense des consommateurs est devenue une préoccupation que plus personne ne remet en cause aujourd'hui. Elle touche les domaines les plus divers de la vie quotidienne, médecine, alimentation, etc. Le logement ne fait évidemment pas exception. On pense immédiatement aux nombreuses luttes engagées, ces dernières années, contre toutes les malfaçons de construction : infiltration d'eau, mauvais fonctionnement du chauffage, mauvaise isolation au bruit... Ces luttes ne peuvent que se développer car la multitude de logements mal construits en séries industrielles, il y a une dizaine d'années, arrivent à un âge où les défauts commencent à apparaître en grand nombre, malgré tous les savants camouflages.

Au-delà de ces malfaçons, en certains endroits, les habitants remettent en cause la conception même des logements ou des villes où on les oblige à vivre et qui ont été conçus en dehors d'eux et, souvent, avec de tout autres soucis que celui des futurs occupants.

Quelle est, dans cette optique, la place des techniciens du bâtiment ? L'article que nous publions aujourd'hui est la contribution à cette réflexion d'un groupe de jeunes architectes engagés dans cette pratique professionnelle.

### Quelques pratiques des constructeurs de logements

L'orientation «libérale» en matière de logement vise à généraliser l'accession à la propriété et en particulier celle de maison individuelle. La concentration financière dans le secteur de la construction a abouti ces derniers temps à l'apparition de filiales des grandes banques spécialisées dans la promotion, la construction et maintenant la réhabilitation de logements.

Devant ces appareils financiers et techniques puissants, l'usager se trouve démuné. Aux relations anciennes du propriétaire d'un terrain faisant construire, avec son entrepreneur, font place des rapports du type administratif dans lesquels le vendeur (le promoteur) est entouré de techniciens auxquels est confronté l'usager sans compétence particulière lorsqu'il veut se loger (qu'il soit locataire ou acheteur).

Ce rapport inégal favorise, on le conçoit, le non respect des règles juridiques en la matière, et ce, toujours au profit des constructeurs.

Pire. Alors que le droit français prévoit un recours possible pendant deux ans sur les petits ouvrages et dix ans sur le gros œuvre (garantie dites biennale et décennale) de la part de l'usager contre les constructeurs, ceux-ci font la plupart du temps obstacle, cherchant par tous les moyens à ne pas effectuer les réparations ou à n'effectuer que des remises en état rapides ou partielles qui leur permettent de «tenir» jusqu'à ce que les gros travaux soient à la charge des usagers (expiration de la décennale).

Or l'usage est de considérer que les ouvrages du bâtiment sont réalisés pour des durées allant de 20, 30 et même 50 ans. Une réalisation médiocre, rafistolée pendant 10 ans constitue donc une véritable escroquerie, par transfert du coût de construction du promoteur à l'usager. Transfert qui peut atteindre des montants considérables. Ainsi une opération de maisons individuelles en bandes (chalandonnettes) ayant coûté initialement environ un milliard de centimes a nécessité une remise en état sur cinq ans d'encore un milliard de centimes. On voit donc que les efforts des promoteurs pour transférer ces charges sur les utilisateurs des constructions peuvent porter sur des sommes considérables (que ce soit directement, par les charges de copropriété ou indirectement par les loyers).

### Luttes collectives contre l'escroquerie

Depuis quelques années, des usagers se regroupent de plus en plus fréquemment pour obtenir réparation des préjudices ainsi subis de la part des constructeurs. Les opérations Chalandon sont célèbres pour leur mauvaise qualité, mais elles ne sont malheureusement pas les seules

à présenter des désordres inacceptables.

Les associations de défense ou les conseils syndicaux de copropriétaires engagent alors, avec le concours d'avocats, des actions en justice qui se traduisent par une «expertise judiciaire». L'expert auprès du tribunal est chargé de donner son avis (en principe impartial) au juge afin de permettre à celui-ci, qui n'est pas technicien, de juger en connaissance de cause.

En fait, très souvent l'expert judiciaire joue également le rôle, sur d'autres cas, d'expert auprès des assurances du bâtiment. Or, ce sont ces assurances qui couvrent, pour les constructeurs, les frais de remise en état. On comprend aisément qu'un expert n'ait pas intérêt à mécontenter dans un cas une assurance qui, par ailleurs, l'emploiera dans une autre affaire.

C'est pour rompre ce cercle de relations «en famille» des constructeurs que les habitants se sont tournés vers des techniciens du bâtiment afin d'être eux aussi assistés lors des expertises. Ce qui, bien sûr, ne saurait en aucun cas suppléer à l'initiative des habitants eux-mêmes, mais peut constituer un soutien pour eux.

Jeunes architectes imprégnés de «responsabilité sociale», ne passent pas dans la pratique aussi facilement. Certains continuent, derrière les discours, à trouver bien triste de ne plus avoir comme client «le Prince» (1) et conservent une conception de la pratique architecturale au-dessus des classes et de leurs problèmes concrets.

En second lieu, conséquence de ce changement de position par rapport aux usagers, il est nécessaire de redéfinir les méthodes et les objectifs de l'architecture pour retrouver le type de rapports et de pratique qui ont marqué et qui marquent encore, là où le capitalisme ne les a pas encore complètement détruits, l'architecture populaire.

De ce point de vue, l'architecture n'est plus une création individuelle à un moment donné, d'un créateur génial, mais une œuvre collective, produite de manière continue par toute une série d'intervenants : techniciens, ingénieurs, professionnels du bâtiment, mais aussi et surtout, les habitants eux-mêmes, lorsqu'ils usent de leur logement, de leur quartier. Le matériel

(1) Par analogie avec les architectes d'autrefois, tout tient puissant : aujourd'hui l'administration ou les banques.

central de la ville, de la maison, c'est bien alors les hommes et les femmes : le peuple.

Dès lors, une pratique d'architecture conseil est un moment de la production ; et loin d'être une corvée dégradante, comme le prétendent les architectes réactionnaires, l'occasion de se lier aux habitants, afin de comprendre et de connaître leurs souhaits, leurs désirs, leurs pratiques.

Certes, dans les rapports de production capitalistes et avec le mode de vie qui nous est imposé, il ne peut s'agir que de relations tronquées. Mais cette prise de position permet cependant d'amorcer une autre architecture, plus riche, plus vivante, à l'écoute de la population, au même titre que les pratiques au service des résidents des foyers Sonacotra ou de liaison des professionnels avec les comités d'habitants en lutte.

### Vers une «autre architecture»

Cette autre architecture, qui ne pourra réellement s'épanouir que dans une société socialiste, repose sur la prise de pouvoir populaire.

Parce que modestes, l'architecture conseil, en rendant une parcelle d'initiative aux habitants, participe de ce processus dès aujourd'hui, en remettant en cause l'idéologie de soumission que prétend imposer le capitalisme dans le domaine du logement comme dans tous les rapports de la vie quotidienne.

Loin de nier la créativité, elle annonce un renouveau par la poursuite de la longue tradition de création des bâtisseurs de tous les peuples.

Un groupe d'architectes travaillant comme conseil auprès d'associations d'habitants



Une nouvelle conception de l'architecte, au côté des habitants en lutte. Ici, une manifestation contre les promoteurs.

### L'architecture conseil : une pratique professionnelle au service des habitants

Des architectes progressistes ont tenté de répondre à cette demande en adaptant leur pratique en fonction des situations concrètes nouvelles pour eux. En premier lieu il s'agissait de démystifier le rôle artistique inattaquable de la pratique architecturale et de rendre aux usagers, dans la conception qu'en ont les techniciens, leur plein rôle de «client» à part entière, en place et lieu du promoteur. C'est-à-dire qu'il était nécessaire d'adopter un point de vue nouveau vis-à-vis des problèmes que peuvent vivre ces usagers.

Passer en quelque sorte du «comment, on me dérange pour une poignée de porte ?», à une compréhension de la vie quotidienne de cet usager et de la gêne réelle que provoque un désordre aussi bien sur le plan matériel que sur le plan psychologique.

Cette attitude nouvelle, si elle semble se répandre chez les

### Un dossier «Actes»

## Sur la loi de 1948

La loi de 1948, qui réglementait les loyers et les rapports entre locataires et propriétaires, a été l'objet de nombreuses modifications, la dernière datant d'août 1978 (voir QdP du 7/12/78), toutes visant à limiter l'étendue de la loi. C'est le sujet du dossier que traite la dernière livraison de la revue Actes, avec la participation de l'ACDL (Association des Comités de défense des locataires).

«Face à une loi devenue rapidement aussi populaire que la loi de 48, le pouvoir ne pouvait se permettre de choisir la voie de l'abrogation pure et simple. Dès lors, les efforts des gouvernements successifs ont tendu à démanteler progressivement le cadre législatif mis en place en 1948» explique Actes, qui démontre la gravité de ces attaques car «seule la loi de 48 définit les bases d'un statut du locataire. Voilà pourquoi les locataires demandent aux tribunaux l'application de la loi de 1948 chaque fois que ne sont pas réunies les conditions requises par les textes pour qu'une location y échappe». Et le dossier décrit ces conditions dans le détail, la jurisprudence sur laquelle peuvent s'appuyer les locataires en lutte, et comment les dernières modifications sont en retrait par rapport à cette jurisprudence. Un dossier à consulter avant de s'engager dans une action juridique contre un propriétaire.

Actes N° 21 - 1 rue des Fossés Saint-Jacques 75 005 Paris  
ACDL - 35 rue Tournefort 75 005 Paris.

## 500 000 chômeurs en moins en juillet ?

### Ou comment le gouvernement se prépare à «réduire» le chômage à peu de frais

Mardi 15 se tenait une conférence de presse organisée par les syndicats CGT et CFDT, de l'INSEE, de l'administration centrale des Finances, du Plan, des affaires sociales, du syndicat CFDT national du travail et de l'emploi et les fédérations CGT et CFDT des Finances.

Le démantèlement de l'ANPE auquel veut aboutir le gouvernement menace gravement ceux qui sont sans emploi. L'ANPE deviendrait une agence de placement des chômeurs et l'UNEDIC se chargerait de la gestion des allocations de chômage.

#### DES DEMARCHES ENCORE PLUS COMPLIQUÉES

Cette simplification apparente fait apparaître deux points particulièrement graves :  
1) L'abandon du guichet unique pour les chômeurs. Leurs démarches seront particulièrement compliquées et alourdies puisqu'ils devront :  
- S'adresser à une ASSEDIC pour obtenir la

possibilité d'une aide financière.

- Se présenter à une agence locale de l'ANPE pour rechercher un emploi ou un stage.

- S'adresser à une caisse de sécurité sociale pour préserver leurs droits sociaux.

- Satisfaire aux demandes des directions départementales du travail qui seraient chargées de contrôler la réalité de la situation des demandeurs d'emploi et du bien fondé du versement des allocations de chômage.

2) L'inscription à l'ANPE ne serait plus nécessaire pour obtenir une indemnité de chômage. Celle-ci serait soumise au fait d'être à la recherche d'un emploi. La preuve de recherche pourrait être diverse : petites

annonces, ANPE, certificats de chef d'entreprise, visite etc... L'aide publique serait supprimée ; la prise en charge des demandeurs d'emploi ne bénéficiant d'aucune allocation (recherche d'un premier emploi, départ volontaire, chômeurs ayant épuisé leurs droits) n'est pas prévue.

plus comptabilisés comme chômeurs que ceux qui auraient droit à l'UNEDIC, soit quelque 500 000 chômeurs de moins qu'actuellement.

#### UN FLICAGE ACCRU

A l'avenir l'agence accueillerait les chômeurs en fonction des offres à sa disposition. Il n'existerait plus alors de réel fichier de demandeurs d'emploi, donc plus de contrôle de statistiques mensuelles un tant soit peu sérieuses. Toutes les manipulations gouvernementales seraient alors possibles. Ne seraient

plus comptabilisés comme chômeurs que ceux qui auraient droit à l'UNEDIC, soit quelque 500 000 chômeurs de moins qu'actuellement.

Les chômeurs comme aujourd'hui seraient divisés en deux grandes catégories : «les vrais et les faux». La nouveauté, et elle est de taille, serait l'institution d'un contrôle à domicile comme celui exercé par la sécurité sociale sur les travailleurs en arrêt maladie.

Devant la résistance des organisations syndicales des ANPE, à l'INSEE à ces mesures, le décret d'application n'a pas été encore signé, mais il peut être d'un jour à l'autre. Il est nécessaire de se mobiliser.

Danièle DELANNOY

## «Staline-Trotsky» sur Antenne 2

### Des schémas simplistes

En écrivant le scénario de son «Staline-Trotsky», diffusé mardi soir sur Antenne 2, Elleinstein avait d'énormes ambitions : il voulait tout à la fois faire œuvre d'historien, en évoquant la manière dont le Comité central du Parti communiste d'Union Soviétique avait condamné la ligne et les activités de Trotsky, et aussi aborder le problème de la jeune URSS des années 20 à 30.

Ces vastes ambitions ont visiblement écrasé l'auteur. Le film que nous avons vu mardi soir, en se résumant en un affrontement personnel entre un Trotsky avide de démocratie et un Staline avide de pouvoir, ne présentait qu'une vue partielle et partielle de la réalité historique. Les masses étaient absentes, pour des raisons de budget nous dit-on ; mais surtout les lignes politiques étaient absentes.

Qu'en était-il de la situation du jeune Etat socialiste dans ces années-là, qu'en était-il de la lutte de classes dans la société comme dans le Parti,

qu'en était-il des conceptions politiques de Trotsky, et à quoi auraient-elles abouti si elles avaient été mises en application, autant de questions qui sont restées sans réponses.

Le débat qui a suivi n'aura pas permis d'éclaircir les choses. Comment aurait-il pu en être autrement ? De Poniatowski à Krivine, de Chevènement au représentant du PCF — qui a participé en extrême au débat alors que Marchais semblait hostile à toute participation samedi dernier encore — tous ont condamné Staline. Tous ont prétendu, rien moins que cela, dresser le bilan de l'URSS d'après la Révolution d'Octobre. Prétention extravagante au regard des participants au débat. La question est trop importante pour être réglée aussi vite, par des schémas simplistes ou des certitudes toutes faites. Pour qui veut réellement réfléchir à un tel bilan, et nous en sommes, le débat de mardi soir n'aura rien apporté.

N.D.

## Foyers Sonacotra de Seine-Saint-Denis :

### A nouveau, des résidents devant les juges LA DIGNITE NE SE MONNAYE PAS !

Nouvelle tournée de résidents des foyers Sonacotra en grève des loyers devant la justice. De nombreux résidents de plusieurs foyers de la Seine-Saint-Denis faisaient l'objet de poursuites de la part de la direction de la Sonacotra, qui décidément a bien du mal à mettre fin à cette lutte, qui, pour certains, dure depuis plus de 4 ans. Mais après des juges qui semblaient hésiter quant à l'attitude à adopter face à la lutte des travailleurs immigrés et se déclaraient souvent incompétents, la

Plusieurs centaines de travailleurs immigrés, résidents habituels des foyers Sonacotra de la Seine-Saint-Denis, s'étaient mobilisés ce mardi pour soutenir leurs camarades qui comparaissaient devant la 16<sup>e</sup> chambre du tribunal correctionnel de Bobigny. Les flics aussi étaient présents, nombreux et fort peu discrets malgré leurs «uniformes civils».

#### DES PRESIDENTS AUX ORDRES

La Sonacotra, avec la procédure correctionnelle engagée à l'encontre des grévistes de ses foyers, semble vouloir monter d'un degré dans le conflit et entamer une guerre d'usure.

Après les intimidations, les menaces individuelles, les premières poursuites judiciaires qui tombaient à l'eau et ne contribuaient qu'à renforcer la détermination des grévistes, la Sonacotra change de tactique. Comparaisons massives des résidents qui persistent dans leur lutte, menace de fermeture de plusieurs foyers, poursuites des tentatives de division, la Sonacotra ne manque pas de ressources. D'autant que ses multiples

poursuites judiciaires lui ont permis au hasard des chambres de trouver des présidents de tribunal qui se montrent des alliés, pour le moins zélés, sinon serviles. Et ce sont ces présidents qui maintenant «héritent» des «cas» de la Sonacotra. Expulsions des foyers, obligation de payer les «loyers» sous menaces d'astreintes de 500 francs par jour, telles sont les condamnations que délivrent maintenant les tribunaux à l'encontre des résidents qui passent devant eux.

Le président Fabre, de la 16<sup>e</sup> chambre de Bobigny, est l'un de ces précieux alliés de la Sonacotra. Une certaine routine semble au demeurant s'installer. En effet, alors que ses confrères s'étaient, lors de la même juridiction déclarés incompétents, celui-ci du haut de sa chaire se montre particulièrement attentif aux conclusions de la Sonacotra. Il reste sourd aux revendications, pourtant simples, des résidents. Le président Fabre avait montré lors d'un procès précédent ce qu'il pensait de la grève des loyers. Ce monsieur, dans un accès de nervosité, s'était exclamé que c'était lui, que c'était les contribuables, qui

Sonacotra a enfin trouvé des alliés, à force de procédures, dans les couloirs du tribunal de Bobigny. Il y a quelques mois les parties étaient renvoyées devant d'autres juridictions. A l'heure actuelle, le président de la 16<sup>e</sup> chambre du tribunal correctionnel de Bobigny s'aligne sans l'ombre d'une hésitation sur les thèses de la Sonacotra, décidée à fermer certains foyers pour tenter de mettre fin à la lutte des résidents organisés autour du Comité de coordination.

payaient cette grève ! Monsieur le président ferait-il preuve de partialité ? Les travailleurs immigrés ne paient-ils pas leur part ? Comme simple contribuable, puisqu'il est vrai que la Sonacotra trouve des subsides du côté de l'Etat. Avec leurs cotisations au FAS (hypocritement dénommé Fonds d'Action Social), dont une part va également dans la dite société.

#### LE DROIT A LA DIGNITE

Mais, en ne luttant pas, ne céderaient-ils pas ce qui ne peut se monnayer ? Autrement dit une part de leur dignité ? A moins que ne soit reconnu aux résidents de ces foyers-ghettos le droit à la dignité, le droit d'être des travailleurs comme les autres ? A la différence des travailleurs français, les travailleurs immigrés ne sont que l'objet d'un mépris un peu plus profond de la part des patrons et autres représentants de la bourgeoisie.

Pour se loger, ils devraient accepter sans broncher de payer des sommes importantes qui, toutes proportions gardées, s'élèveraient pour un F5 à 3 000 francs dans des

banlieues sinistres, alors qu'ils doivent, grâce aux «bons services» de la Sonacotra, se contenter dans la plupart des cas d'une pièce de 4,5 mètres carré ! Sans compter les tracasseries des gérants racistes recrutés parmi les nostalgiques du colonialisme...

On leur refuse le droit au logement, le droit de disposer de leur logement ! Les résidents des foyers en lutte ne réclament rien d'autre que leurs droits soient alignés sur ceux des métropolitains. En prenant leur lutte en main, en s'organisant de façon autonome, en agissant avec détermination, les résidents ont su surmonter les multiples tentatives de division.

Construire l'unité populaire autour des résidents en lutte est aujourd'hui la condition de la victoire contre la Sonacotra.

Pierre CHATEL

Comparaissaient ce mardi à Bobigny : les foyers Sonacotra d'Aulnay (jugement à quinzaine), Romainville, Villemomble reportés au 26 juin, et Bobigny, reporté ultérieurement.

## ● Bendix (Drancy) : procès reporté en septembre

Les témoins et la partie civile (les syndicats) qui se sont présentés à l'heure pour le procès concernant la mort de Mohamed Mezzi, ouvrier tué par une presse dans les usines Bendix de Drancy le 28 juin 1976, se sont vu signifier le report du procès au 18 septembre sans plus d'explication... sauf que le parquet n'y était pour rien... Serait-ce que la direction de Bendix redouterait ce procès ?

## ● Conférence des non-alignés : le Kampuchéa démocratique est invité

La semaine dernière, le bureau de coordination des non-alignés réuni à l'ONU a préparé la conférence des ministres du mouvement des non-alignés qui doit avoir lieu à Colombo en juin. Le représentant vietnamien a proposé que soit invité le régime fantoche installé par l'armée vietnamienne à Phnom Penh. Cette proposition a été combattue par la grande majorité des pays présents qui ont estimé que seul le Kampuchéa démocratique pouvait être invité. Il n'y a eu que 6 délégations sur 87 pour soutenir la position vietnamienne.

Le gouvernement du Sri-Lanka (Ceylan) a fait parvenir par l'intermédiaire de la représentation du Kampuchéa à l'ONU une invitation officielle à Ieng Sary, chef de l'Etat du Kampuchéa démocratique.

La conférence des ministres de Colombo précèdera la 6<sup>e</sup> conférence au sommet qui doit se tenir à Cuba en septembre. Après avoir présidé une réunion préparatoire à ce sommet, le président yougoslave Tito a publié un communiqué soulignant l'importance historique de ce sommet. Dans ce communiqué, le président yougoslave dénonce les conflits provoqués entre pays membres du mouvement par les grandes puissances et les blocs. Le communiqué poursuit : «Préserver la démocratie au sein du mouvement non-aligné, renforcer la solidarité et l'unité de ses actions et surmonter les différends et les contradictions, ce sont des conditions préalables à la politique de non-alignement pour accomplir sa mission historique dans la présente période.»